



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le 30 SEP, 2022

N° 9496

QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 147/2022/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 30 septembre 2022.

À

Monsieur Édouard FRITCH

Président de la Polynésie française en charge du tourisme et des relations internationales

Objet : Mise en œuvre de la politique publique de la famille en Polynésie française et des recommandations issues de la conférence de la famille de juillet 2016

Pièce jointe : Récapitulatif des actions à mettre en oeuvre

Monsieur le Président, *ia ora na*,

Le 14 mai dernier, la ministre de l'emploi local, des solidarités et de la famille célébrait sous l'égide de son ministère la journée internationale de la famille. Cette célébration à grands renforts d'ateliers de peinture et de maquillage, de tee-shirts gratuits, de châteaux gonflables, de parcours accrobranches, de cinémas en plein air et de challenges *tik tok* avait pour vocation comme l'indiquait votre ministre d'apporter une bulle d'oxygène à nos familles, bulle d'oxygène qui aura tout de même coûté 8 000 000 F CFP aux contribuables polynésiens.

Pour autant, ces manifestations festives ne suffiront pas à masquer la grande précarité sociale et financière dans laquelle se trouve désormais la grande partie des familles polynésiennes, de notre jeunesse et de nos aînés. Pourtant les constats, les diagnostics et les pistes de solutions à cette immense précarité ont été dressés en juillet 2016 par l'ensemble des participants à la conférence de la famille qui, six mois durant, ont oeuvré à la définition du contenu d'une politique publique de la famille dans notre Pays.

Vous aviez par ailleurs, à la faveur de votre discours d'ouverture de la conférence sur la famille du 21 janvier 2016, tenu à « montrer à la population que nous avons décidé de placer la famille au centre de nos préoccupations car, de mon point de vue, elle est le premier lieu d'intégration sociale, de l'apprentissage, de l'autorité et de la responsabilité ».

Ainsi, à l'occasion de sa séance plénière du 24 octobre 2016, les représentants à l'assemblée de Polynésie ont approuvé à l'unanimité la délibération 2016-99 APF portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille.

La délibération précisait en son article 2 :

1. - que le plan stratégique fera l'objet d'une programmation pluriannuelle qui se traduira par un plan d'action détaillant les moyens humains et financiers nécessaires, ainsi que les indicateurs permettant son évaluation ;
2. - que le Président de la Polynésie française sera chargé d'assurer la conduite de cette politique dans le cadre d'une interministérialité ;
3. - qu'un point d'étape sera transmis à l'assemblée de Polynésie française tous les deux ans par le Président de la Polynésie »

Elle fixait également les actions prioritaires à mettre en œuvre dans les meilleurs délais dont vous voudrez bien trouver ci-après et pour mémoire, le récapitulatif.

Six années se sont écoulées depuis votre discours d'ouverture et le vote à l'unanimité de la politique publique relative à la famille sans qu'aucun rapport d'étape sur la mise en œuvre des actions pourtant votées par notre assemblée n'ait été transmis aux représentants de l'assemblée, pas plus que de conférence de la famille ne fut organisée tous les deux ans et pour cause le Président de la Polynésie en charge de la coordination interministérielle de cette politique de la famille n'aura rien fait.

Aussi, les familles polynésiennes qui sont plus que jamais confrontées à une précarisation sans précédent de leurs conditions de vie du fait de l'augmentation des prix et de la fiscalité, de l'absence d'emploi s'interrogent quant à leur avenir.

Quand comptez-vous, s'il n'est pas déjà trop tard, mettre en œuvre le plan d'actions relatif à la politique de la famille issus des travaux de la conférence de la famille de 2016 ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA

RECAPITULATIF DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Objectif stratégique 1 : La famille, une priorité pour le Pays

1. Organiser une conférence de la famille tous les 2 ans et présenter les travaux par délibération à l'Assemblée de Polynésie française ;
2. Intervenir afin que les médias diffusent des reportages culturels et d'informations aux familles (interviews des *matahiapo*, reportages dans les îles...) ;
3. Réorganiser les heures d'ouverture des services du pays en allongeant l'amplitude horaire (horaires décalées) ;
4. Mettre en place une plateforme ou interface interactive
5. Centraliser les différentes aides et interventions de manière coordonnée ;
6. Doter financièrement les services du Pays pour les tournées dans les îles ;
7. Créer un service de l'habitat, seule porte d'entrée pour les formalités ;
8. Associer les communes et le pays à organiser des projets d'aménagement consensuels ;
9. Organiser, coordonner et valoriser la gestion du foncier public ;
10. Faciliter le financement de projets immobiliers sur des terres indivis au profit des co-indivisaires (fiducie...) ;
11. Développer l'aide au logement ;
12. Réorganiser les outils de mise en œuvre de l'action sociale ;
13. Améliorer le dispositif relatif à la commission de surendettement ;
14. Adapter le code du travail aux propositions et préconisations d'emplois et activités liées au service à caractère social et familial : annualisation des horaires, salariés de groupement d'employeurs... ;
15. Créer le statut des bénévoles et des intermittents des actions du service social ;

Objectif stratégique 2 : Un socle familial solide avec des parents responsabilisés et une enfance protégée

16. Mettre en place des campagnes d'information sur les maladies sexuellement transmissibles (MST) et favoriser l'accès des jeunes aux moyens contraceptifs ;
17. Mettre en place un dispositif de détection et de suivi des situations de détresse et de violence dans le cadre de la maternité ;
18. Conditionner le versement de l'allocation post natale à la visite du 2^{ème} mois après l'accouchement afin d'éviter une nouvelle grossesse immédiate ;
19. Préparer les parents à leur rôle éducatif par l'instauration d'espaces d'échange ;
20. Généraliser et intensifier les services de médiation, les actions de prévention de la délinquance et renforcer les moyens liés à la protection de l'enfance ;
21. Renforcer l'arsenal judiciaire par des stages de responsabilité parentale ;

22. Mise en place de l'allocation pour famille monoparentale sous conditions de ressources ;
23. Moduler l'attribution des allocations familiales en fonction du quotient familial ;
24. Coordonner l'attribution des aides (sport, garderie, vacances, formations, bons alimentaires, bons vestimentaires...) en mutualisant les actions sociales et subventions ;
25. Appliquer la loi sur l'obligation alimentaire des enfants envers les parents (article 205 du code civil) et des parents envers leurs enfants (article 371-2 du code civil) ;
26. Enseigner aux enfants dès le plus jeune âge les valeurs de la famille et de la vie en société ;
27. Réhabiliter la ligne verte et activer les applications smartphone ou adresses fonctionnelles (plan de prévention de la délinquance) ;
28. Faire évoluer la réglementation des crèches et garderies et créer le statut des nounous ;
29. Aider à l'exercice de l'autorité parentale et appliquer la réglementation existante concernant le délaissement des mineurs à rencontre des parents ;

Objectif stratégique 3 : Des relations sociales épanouissantes et enrichissantes et des familles en bonne santé

30. Organiser des séjours en famille ;
31. Développer et accompagner la culture des jardins partagés ou familiaux au sein des quartiers et dans les lotissements ;
32. Multiplier les accès publics à la mer et aménager des espaces de détente dans les communes ;
33. Créer des espaces et circuits piétons, des pistes cyclables et des espaces de pratique sportive dans les communes ;
34. Constituer des brigades vertes chargées de sensibiliser les familles en matière d'environnement ;
35. Se donner les moyens de mettre en oeuvre une réelle politique de prévention (santé, sport, consommation, loisir et lutter contre le mal vivre) ;
36. Inciter les entreprises, les services du Pays et les communes à organiser des activités sportives et proposer des formations diététiques ;

Objectif stratégique 4 : Des réponses adaptées aux publics à risques

37. Instaurer les consultations et interventions décentralisées pour les très Jeunes consommateurs de stupéfiants (à partir de 7 ans) avec injonction psychosociale comme alternative aux poursuites ;
38. Diversifier la réponse pénale ;
39. Rendre obligatoires les formations sur les addictions auprès des enseignants, animateurs de quartiers, travailleurs sociaux et médicaux ;
40. Mettre en place des séjours de rupture pour les jeunes difficiles ;
41. Revoir la législation sur l'alcool ;
42. Organiser et coordonner dans les dispensaires et dans les familles des consultations psychiatriques régulières : Réseau de visiteurs à domicile ;

43. Ouvrir un pôle de santé mentale ;
44. Pallier à l'urgence psychiatrique en organisant d'urgence au pôle psychiatrie ;
45. Réglementer et former en urgence les familles d'accueil thérapeutiques puis les encadrer par un agrément ;

Objectif stratégique 5 : Des réponses adaptées aux familles fragilisées

46. Organiser dans une approche globale le secteur des services à caractère social (notamment les services à la personne) par la mise en place de dispositifs adaptés ;
47. Former toutes les familles d'accueil financées par les moyens publics et privés puis mettre en place un fichier unique de familles d'accueil d'adultes habilitées ou agréées ;
48. Créer le code de l'action sociale et de la famille en Polynésie française ;
49. Préparer et accompagner les retours dans les îles des familles réinsérables ;
50. Inciter les banques locales à mettre en place une charte facilitant l'accès aux services bancaires ;
51. Etendre l'aide familiale au logement (AFL) sous conditions de ressources au parc de location privé (en plus du parc social) ;
52. Rendre les bénéficiaires d'aides publiques plus conscients des avantages reçus ;
53. Renforcer l'accès à l'information et aux services publics des familles présentant des facteurs de vulnérabilité ;
54. Améliorer le dispositif des tutelles pour optimiser l'utilisation des ressources financières (d'origine publique) des personnes fragiles ;
55. Promouvoir les actions de solidarité au sein des entreprises et EPIC à l'égard de la société ;

Objectif stratégique 6 : Promouvoir la place des *matahiapo* dans les familles et dans la société

56. Associer les *matahiapo* aux activités au sein des écoles, familles et quartiers ;
57. Pérenniser et généraliser au RNS et au RSPF le dispositif d'aide à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ;
58. Instaurer le portage des repas et la prise en charge à domicile ;
59. Indemniser le membre de la famille (non-salarié) qui assure le rôle d'auxiliaire de vie auprès d'un parent qu'il héberge ;
60. Réglementer et proposer des centres d'accueil semi-médicalisés (unités de vie), ainsi, que des haltes-répits pour les familles au sein des communes et les réglementer ;
61. Instaurer les transports gratuits ou à prix réduits pour les *matahiapo* ;
62. Favoriser l'hébergement des jeunes ou parents seuls chez les *matahiapo* ;
63. Encourager les *matahiapo* à préparer leur succession ;
64. Evaluer la politique du Pays en faveur des *matahiapo* ;

Objectif stratégique 7 : Un rôle éducatif partagé pour une jeunesse engagée dans la préparation de son avenir

65. Développer le dispositif comité d'éducation à la santé (CESC) dans chaque établissement ;
66. Développer des actions éducatives, sportives, culturelles, temps libre pour chaque quartier ;
67. Créer une passerelle entre l'école et les associations ;
68. Favoriser la filière sport études ;
69. Créer un passeport culture/loisirs afin de faire accéder le plus grand nombre aux activités culturelles et de loisirs ;
70. Donner un label aux meilleures associations de quartiers en charge des activités sportives et d'animation ;
71. Développer le service civique ;
72. Accroître la présence de médiateurs dans les rues et quartiers ;
73. Prévoir l'ouverture des écoles lors temps scolaire et créer des associations d'écoles impliquant le personnel scolaire et les parents ;
74. Remettre aux normes les internats existants ;
75. Mettre en place des dispositifs pour favoriser la persévérance scolaire et la lutter contre la déscolarisation des moins de 16 ans ;
76. Développer l'école de la seconde chance pour les décrocheurs (16/ 25 ans) ;
77. S'engager dans un programme de télé éducation pour les îles ;
78. Recenser par commune les jeunes soumis à l'obligation scolaire, suspendre les allocations familiales si besoin et/ou poursuivre les parents d'élèves si absences constatées ;
79. Associer la cellule familiale au projet d'insertion professionnelle ;
80. Créer une synergie entre les acteurs ;
81. Connaître les besoins d'emploi pour avoir une offre de formation pertinente (en cours d'étude) ;
82. Favoriser l'insertion professionnelle en encourageant l'entrepreneuriat, la formation en alternance et l'apprentissage ;
83. Favoriser l'accessibilité à l'emploi.